/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-42 DU 10 FEVRIER 1997

portant nomination à la Primature de Monsieur Moïse BOSSOU en qualité de Conseiller Technique Juridique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°96-440 du 04 Octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du poste de Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

SUR proposition du Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Janvier 1997 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Moïse BOSSOU est nommé Conseiller Technique Juridique du Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 10 FEVRIER 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, Chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-